

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Juin 2016

Excusés : G. Gentaz (pouvoir à P. Bonnaire), S. Pontarollo (pouvoir à J. Gallin-Martel), G. Glénisson (pouvoir à L. Glad)

Secrétaire de séance Brigitte Pradier

Réflexion pour construction d'un Dojo : Le judo comme l'Aïkido ont des effectifs en progression constante qui rendent le Dojo actuel trop petit. Une rencontre a eu lieu avec les représentants des deux clubs. Il leur a été présenté un projet de construire une salle annexe au gymnase municipal afin de bénéficier des sanitaires existants. Pour dimensionner la salle, il conviendrait de partir sur des tatamis de 11x11m avec un accès sur deux côtés en L, soit une surface totale de 12,50x12,50m, soit environ 150m². Proposition de consulter un architecte afin de monter une étude de faisabilité. Une variante avec vestiaires indépendants sera demandée. (Unanimité)

Equipement école numérique :

Les collèges Salvador Allende et Pré-Bénit de Bourgoin-Jallieu ont été retenus pour le projet numérique en EIM (équipement individuel mobile) des élèves de 5e.

Les communes des écoles du secteur des collèges retenus dans le cadre du plan numérique national peuvent bénéficier, sur projet, d'une aide de l'état pour l'achat d'équipement à usage des élèves à hauteur de 8000 € (classes mobiles - tablettes et/ou PC). 50% Etat (4000€) - 50% Collectivité locale (4000 €).

Seuls 30% des collèges retenus en Isère pourront faire bénéficier leurs écoles de secteur. La candidature de l'école Primaire a été déposée. L'école a déposé un projet.

Tarifs du restaurant municipal à compter de la rentrée 2016 : Proposition de majorer les tarifs des différentes tranches de 2%, à l'arrondi près.

Quotient familial au-dessous de 500 € : 2.65 € par repas, de 500 € à 799 : 3.90 €, de 800 € à 999 € : 4.40 €, supérieur ou égal à 1 000 € : 4.80 €, hors commune : 5.80 €, adulte : 8.20 €. Pour rappel tarifs enfants actuels de 2.60 € (QF< 500) à 5.70 € (hors commune) (Unanimité)

Subvention exceptionnelle à l'Espoir Gymnique Nivolaisien : Trois équipes de l'EGN sont en finale nationale de l'Ufolep. Deux finales sont à Rungis et la troisième à Marseille. Les coûts de déplacements et d'hébergement se montent à 1600€. L'EGN sollicite une aide de la commune. Le bureau municipal a fait une proposition de subvention exceptionnelle de 400€. La proposition est adoptée par 15 voix contre 4 à la proposition alternative de J. P. Mailles d'accorder 700€.

Subvention à l'Association des jardins Ravineaux : L'association sollicite une subvention pour prendre en charge l'entretien des espaces extérieurs aux jardins. Proposition de verser à l'association une subvention de 150€, comme aux autres associations de la commune. (Unanimité)

Situation de la bibliothécaire : après trois mois de CDD, la bibliothécaire a été placée en stage d'un an sur un poste d'agent du patrimoine de deuxième classe à 30 heures. Il sera calculé la reprise de son ancienneté.

Changement des huisseries de la salle des mariages : La Société PERSONNAZ ENTREPRISE

propose de réaliser ce changement selon deux options : 1/en conservant les cadres : 5859.09 € HT, 2/si les cadres ne sont pas conservés : 6457.54 € HT. Choix à l'unanimité de la seconde solution soit 7749.04 € TTC.

Changement de la porte nord de la galerie du gymnase : La porte actuelle est en bois. Elle est exposée aux intempéries et elle est en très mauvais état. Proposition d'installer une porte aluminium. Devis Personnaz de 4 101,38€ TTC. (acceptation à l'unanimité)

Contrat de location de longue durée de véhicule financé par la publicité : Le contrat du master actuel arrive à son terme. Demande d'étudier la reprise du master en fin de bail. La Société Infocom propose un nouveau contrat sur le même principe pour un Kangoo « ZE » électrique allongé. Le contrat serait d'une durée de quatre ans avec option d'achat au terme du contrat. Il resterait à la charge de la commune la location de la batterie pour un montant de 80€ HT par mois. Refus du véhicule électrique pour des raisons financières (Location des batteries trop chère pour un véhicule qui parcourt un faible kilométrage) et écologiques liées au recyclage des batteries.

Utilisation du Bassin de la Plaine pour des grands rassemblements de gens du voyage : Il y a une quinzaine d'années, un regroupement de gens du voyage évangélistes avait utilisé le bassin écréteur de crues de la rue du Vernay. La Préfecture pense que ce lieu pourrait servir à nouveau pour l'accueil de grands groupes (Rassemblements évangélistes) qui jusqu'à l'an dernier stationnaient sur le terrain qui accueille désormais le chantier du village de marques. Les regroupements durent en moyenne une dizaine de jours et sont très encadrés. Le Maire alertera par courrier la Préfecture des difficultés qui risquent de se présenter en cas de pluie, car le fond du bassin est recouvert de marnes qui risquent de rendre problématique la sortie des caravanes.

Motion du Conseil Municipal pour déclarer la commune hors-TAFTA

Grand Marché Transatlantique avec les Etats Unis (TAFTA)
Accord Economique et Commercial Global avec le Canada (AECG)

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec les Etats Unis et d'autre part avec le Canada des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats Unis (TAFTA) et le Canada (AECG), allant au-delà des accords de l'OMC,

Considérant que ces projets de Grand Marché Transatlantique visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, comme la suppression des «barrières non tarifaires » qui amplifieraient la concurrence débridée.
Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des Etats Unis,

Considérant que le Grand Marché Transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures.

Le Conseil Municipal de Nivolas-Vermelle

- Manifeste son opposition à ces deux traités dont l'objet vise avant tout la dérégulation, la Marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,
- Demande un moratoire sur les négociations sur le Grand Marché Transatlantique (TAFTA) et sur l'Accord Economique et Commercial Global (AECG)
- Souhaite l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats, impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations,
- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- Se déclare dans l'attente, hors Grand Marché Transatlantique (TAFTA) et hors Accord Economique et Commercial Global avec le Canada (AECG) (17 pour, 2 abstentions).

Motion demandant la limitation de la vitesse à 110km/h sur l'A43 dans la traversée du territoire de la CAPI : La motion proposée par l'APIE pour améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération est mise aux voix. (5 pour, 11 contre et deux abstentions un ne prenant pas part au vote).

Création d'un emploi jeune d'été : Pour un jeune de moins de 18 ans, du 18 au 31 juillet sur la base de 28 heures semaine. Sera encadré par un agent des services techniques. (Unanimité)

Loyer de la supérette : Prolongation d'un an du dégrèvement de loyer. (Unanimité)

Subvention au Secours Populaire Français : Subvention de 100€ au Comité de Bourgoin-Jallieu. (Unanimité)

Cession gratuite d'une parcelle de terrain au Stade des Mûriers : Claude Signol propose de céder gratuitement à la commune une bande de terrain d'environ 2m de large à l'est de la parcelle placée en réserve pour un futur terrain. Cette bande permet d'avoir une longueur réglementaire pour le futur terrain, même si la réalisation n'est pas programmée actuellement. Décision d'accepter la cession gratuite de la parcelle AD 600 de 52m², d'autoriser le Maire à signer les actes. La commune prendra en charge les frais de notaire. (17 pour, deux abstentions)

Désignation de deux membres du Conseil Municipal à l'ALEP Matériel : Proposition d'être représenté par Laurent Glad comme titulaire et Jean-Pierre Mailles comme suppléant. (Unanimité)

Jurés d'assises : La liste des électeurs tirés au sort est donnée au Conseil Municipal.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et DICRIM(document d'information contre les risques majeurs) : Le PCS a été révisé il y a deux ans. Les listes qu'il comporte seront toilettées. Laurent Glad présente le projet de DICRIM qui sera distribué aux habitants de la commune. Ce projet sera envoyé à tous les conseillers pour amendement.

Commission Culture :

Journées Européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre : Un circuit axé sur le thème patrimoine et citoyenneté est arrêté sur les communes du Val d'Agny. Pour la commune, deux pôles : le centre du village avec la Salle des fêtes datant du Front Populaire, la Mairie avec la première salle des fêtes où sera présentée une exposition de photos, la Poste (ancien couvent), l'église. Un second pôle à l'église de Vermelle sur les églises primitives entourées de leur cimetière.

Ciné été : participation de la commune à la séance de Boussieu, le mardi 26 juillet avec le film « Fatima »

Fête d'été le samedi 2 juillet : l'amicale des sapeurs-pompiers prévoit un concours de pétanque l'après-midi et une animation avec des parcours d'initiation pour les enfants, un repas paëlla le soir sur inscriptions en Mairie et le bal populaire et feu d'artifice le soir.

Forum des associations : le samedi 3 septembre au matin.

Programmation des soirées de Nivolas : elle est en cours de finalisation par la commission.

PLU : Plusieurs réunions se sont tenues à la CAPI. Il ressort que pour les communes qui ont un PLU approuvé et « Grenelle », celui-ci sera intégré au PLU, quand la décision de mettre en place un PLU intercommunal sera prise par la CAPI. Une décision de mise en révision du PLU sera proposée au Conseil de Juillet.

Défibrillateur : Voir la possibilité d'en installer un vers le Centre du Village qui pourrait également servir pour le stade municipal (centre village) qui est très utilisé.

Prise supplémentaire au gymnase : étudier la possibilité d'installer une prise supplémentaire avec un disjoncteur séparé dans le hall du gymnase pour permettre de brancher simultanément plusieurs appareils.

Trottoirs route de Sérézin : Etudier avec la CAPI l'établissement de la continuité au droit de la maison Morel. Etude avec la commission des travaux, des zones les plus prioritaires en accessibilité.

Déclarations préalables :

Bruno Grosset : parcelle C348, en zone Nc et N au PLU, bleu Bg1 au PPR, 1249 Chemin des Renardières, pour pose d'un portail coulissant télécommandé.

Arnaud Vannarien : parcelle AE 583, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, 159, rue J. Jaurès, pour extension de 18m² de la maison d'habitation.

Sté Inovia Concept : parcelle AE 557, en zone Ua au PLU, 2738 RD 1085, pour installations de panneaux photovoltaïques.

Carole Benamou : Parcelle AE 652, en zone Ua au PLU, 2898 RD 1085, pour création d'une terrasse de 12m² et modification d'une porte-fenêtre.

Certificats d'Urbanisme :

Me D. Mion : parcelle AB 178, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour CU Informatif sur terrain bâti 440, rue de Boussieu.

Me JL Costes : parcelle AB 615, en zone Ub au PLU, bleu Bc et rouge RC au PPR, pour CU Informatif sur terrain bâti au 425 rue de Boussieu.

Me JF Maury : parcelle AH 342, en zone UA au PLU, pour CU Informatif sur terrain bâti, 76 allée Jacquard.

Me Costes Laydernier : parcelle AB 821, en zone Ub au PLU, pour CU Informatif sur terrain bâti 114 allée des Thuyas.

Cabinet Reynard : parcelle AB 702, en zone Ui au PLU, pour CU Informatif sur terrain 66, rue du Lac.

Me C. Bedel-Bonjean : parcelle A 163, en zone Nh au PLU, bleu Bgs au PPR, pour CU Informatif sur terrain bâti situé 56, chemin des bottes.

Me JF Maury : parcelle AD 468, en zone Ua au PLU, pour CU Informatif sur terrain bâti, situé 54 allée des Cyprès.

Me L Fallet : parcelle AE 46, en zone Ua au PLU, pour CU Informatif sur terrain bâti situé 2748 RD 1085.

Permis de construire :

M. Ferreira – Mme Devoldère : parcelles AH 317 et 567, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 et blanc au PPR, pour permis de construire modificatif d'une maison existante.